

Validation d'un système de classement des délinquants adultes pour Terre-Neuve et le Labrador

Rédigé par:

David Robinson
Frank Porporino

Direction de la recherche et des statistiques
Service correctionnel du Canada

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des auteurs; elles ne reflètent pas nécessairement les vues ni les politiques du Service correctionnel du Canada. Ce rapport est également disponible en anglais. This report is also available in English. Si vous désirez des copies additionnelles, veuillez vous adresser au Secteur de recherche et développement, Service correctionnel du Canada, 340 avenue Laurier ouest Ottawa (Ontario), K1A 0P9.

Mai 1989

Rapport de recherche n. R-04

Remerciements

Nous remercions M. Michael Dunphy, ancien agent de probation en chef de Terre-Neuve et du Labrador, qui a été un élément moteur au cours des phases initiales de la recherche et qui a manifesté beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme pour le projet. Sa collaboration, notamment les dispositions qu'il a prises en vue de la collecte et de la communication des données, a grandement contribué au succès du projet. Nous remercions également les agents de probation qui ont diligemment rempli les évaluations et les employés aux écritures qui ont fait la saisie électronique des données. Enfin, nous remercions la Direction des affaires correctionnelles du Secrétariat du ministère du Solliciteur général du Canada des fonds qu'elle a dégagés pour permettre l'exécution du projet.

Résumé

En octobre 1984, la Direction des corrections communautaires du ministère de la Justice de Terre-Neuve et du Labrador a adopté le système de classement des cas du Wisconsin. Celui-ci combine plusieurs indicateurs du risque de récidive, y compris les antécédents criminels et le fonctionnement psychosocial, et sert à classer les personnes en probation suivant les niveaux de risque élevé, moyen et faible. Les procédures de classement constituent un moyen objectif d'apparier les niveaux de risque que présentent les délinquants en probation à des normes de surveillance. La fréquence des rapports avec les agents de probation et le temps consacré au cas sont déterminés pour chaque cas en fonction du niveau de risque que le système de classement a permis de cerner. Ainsi, les délinquants qui présentent le risque le plus élevé de recidiver se voient automatiquement attribuer les niveaux de surveillance les plus élevés.

La mise en oeuvre du système a inclus une composante de recherche ayant pour but d'évaluer l'efficacité du système du Wisconsin à Terre-Neuve et au Labrador. On a suivi les recondamnations pour des infractions commises en période de probation de 200 délinquants qui avaient été classés au moyen du système du Wisconsin. Le taux de récidive, pour lequel on a fait entrer en ligne de compte les nouvelles condamnations et les évasions, a été établi à 10,5 p. 100 (21/200).

Le système du Wisconsin a permis de prévoir avec passablement de précision les délinquants en probation susceptibles de récidiver en période de surveillance. Le taux de récidive des cas jugés à faible risque a été de 3 p. 100, tandis que le taux pour les cas jugés de risque moyen ou élevé a été de 17 p. 100. Des vérifications statistiques ont révélé que la différence quant au taux de récidive observée entre les groupes à risque "faible" et les groupes à risque "moyen et élevé" était trop grande pour être attribuée uniquement au hasard. Le fait que près de 50 p. 100 des 200 cas ont été jugés à risque faible et que les membres de ce groupe ont subséquemment récidivé à un très faible taux constitue une bonne mesure du succès du système.

Les niveaux de classement ont également permis de prévoir la cessation normale ou anticipée de la surveillance. Cinquante pour cent des personnes considérées comme étant à faible risque ont obtenu une cessation anticipée, contre 13 p. 100 des personnes classées dans les catégories à risque moyen ou élevé. Cette différence est aussi statistiquement importante.

Le système n'a toutefois pas permis de distinguer le taux de récidive des délinquants à risque moyen de celui des délinquants à risque élevé. Des analyses exploratoires ont cependant révélé que des modifications à la méthode de cotation des risques et des besoins du Wisconsin ne permettraient pas d'améliorer le système de classement en vigueur.

On a également effectué des réévaluations au moyen du système du Wisconsin auprès d'un sous-échantillon de 108 cas. Les reclassements ont en moyenne été exécutés huit mois après le classement initial. Les résultats ont semblé

indiquer une grande valeur de prévision pour les reclassements. Des taux de récidive de 1,5 p. 100, 37,9 p. 100 et 54,5 p. 100 ont été notés pour les cas qui ont été reclassés à risque faible, moyen et élevé respectivement. Par conséquent, l'incapacité initiale du système de distinguer entre les cas à risque moyen et ceux à risque élevé n'a pas été constatée lorsqu'on a examiné les reclassements.

Malgré l'absence de données expérimentales permettant d'explorer à fond la question, il est possible que le faible taux de récidive de 10,5 p. 100 signalé pour cet échantillon de délinquants en probation ait été partiellement attribuable à l'efficacité du système de classement. Autrement dit, une forte proportion de délinquants en probation présentant un risque élevé de récidive ont été classés et assignés aux niveaux appropriés de surveillance.

La principale conclusion qu'on peut tirer de la recherche est que le système du Wisconsin présente une valeur de prévision fort acceptable. Les constatations justifient de continuer à utiliser ce système à Terre-Neuve et au Labrador. Il est recommandé de faire plus régulièrement le reclassement des cas afin de tirer le plus grand parti possible du système.

Table des matières

VALIDATION D'UN SYSTÈME DE CLASSEMENT DES DÉLINQUANTS ADULTES POUR TERRE-NEUVE ET LE LABRADOR	1
Remerciements	2
Résumé	3
Table des matières	5
Introduction	7
Le système de classement des cas du Wisconsin	8
Mise en application à Terre-Neuve du système du Wisconsin	11
Méthode	12
Échantillon	12
Mesures	12
Tableau 1 Fréquence des types d'infraction associés aux prises de probation incluses dans l'indice	13
Aboutissement	13
Tableau 2 Répartition en pourcentage des niveaux combiné de risque et de besoins et des niveaux assignés de surveillance	13
Résultats	14
Risque et besoins	14
Figure 1 Niveaux de risque selon les niveaux de besoins	14
Figure 2 Ventilation des aboutissements de la probation	15
Tableau 3 Répartition en pourcentage suivant les réévaluations du risque et des besoins	15
Tableau 4 Niveaux de surveillance à l'admission en fonction des niveaux de surveillance au moment de la réévaluation	16
Aboutissement	16
Tableau 5 Taux de Récidive (%) en fonction des niveaux du risque et des besoins du système du Wisconsin	17
Validité des classements du système du Wisconsin	17
TABLEAU 6 Niveau de surveillance assigné en fonction de l'aboutissement général	18
TABLEAU 7 Taux de récidive (%) selon les niveaux de réévaluation du risque et des besoins	19
Validité des reclassements	19
Validité des composantes du risque et des besoins et des cotes totales	20
Autres procédures de notation	21
TABLEAU 8 Taux de récidive (%) selon les niveaux recodés du risque et des besoins	22

Discussion	23
TABLEAU 9 Taux de récurrence (%) selon les versions binaire et pondérée des niveaux du risque et des besoins	23
Notes de fin	26
Références	27

Introduction

Les services de probation et de libération conditionnelle utilisent largement des systèmes de classement fondés sur une évaluation quantitative du risque et des besoins que présentent les délinquants pour déterminer les niveaux appropriés de surveillance (Clear et Gallagher, 1985). En octobre 1984, les organismes de probation de Terre-Neuve et du Labrador ont commencé à utiliser un système de classement des délinquants adultes (gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, ministère de la Justice, 1985). Ils ont adopté des éléments d'un système conçu par le Wisconsin Bureau of Community Corrections (Baird, Heinz et Bemus, 1979), qui est désormais considéré comme un système "modèle" aux États-Unis (Wright, Clear et Dickson, 1984). Le système sert à évaluer le risque et les besoins que présente un délinquant au moment de son admission à la probation ainsi qu'à les réévaluer à des intervalles de six mois au cours de la période de surveillance.

Dans la langue du classement, le "risque" désigne la probabilité relative de l'échec des méthodes correctionnelles. Les indicateurs du risque comprennent ordinairement des caractéristiques statiques des délinquants comme les antécédents criminels. Bien que les "besoins" servent également à évaluer la probabilité d'un échec, normalement, cette composante du risque correspond à des besoins de services permettant de régler des problèmes particuliers ou de combler des lacunes. Le personnel correctionnel utilise l'information au sujet du risque et des besoins pour choisir les niveaux de services les plus appropriés qu'il convient d'offrir aux délinquants. La plupart des systèmes de classement sont fondés sur l'hypothèse selon laquelle, pour réduire les chances de récidive, les délinquants qui présentent des niveaux de risque et de besoins élevés doivent se voir attribuer des niveaux de services également élevés.

Bien que l'objectif premier des systèmes de classement des cas soit de lutter contre la récidive en favorisant la prise de décisions améliorées au sujet de la gestion des cas, ces systèmes servent aussi à la planification budgétaire, à l'assignation des cas aux agents, aux systèmes d'information de la clientèle et à d'autres fonctions administratives (Baird, Heinz et Bemus, 1979).

Une préoccupation soulevée dans la littérature correctionnelle est que les instruments de classement qu'ont adoptés de nombreux organismes de surveillance communautaires continuent d'être utilisés sans avoir été validés empiriquement. Clear et Gallagher (1983; 1985) ont recommandé qu'un organisme n'adopte pas un instrument de classement élaboré et mis à l'essai pour un autre organisme sans se demander si l'instrument pouvait manquer de validité dans le nouveau contexte. Ils ont aussi recommandé que les seuils des cotes du risque et des besoins utilisés pour déterminer les niveaux de surveillance reflètent les variations locales en ce qui concerne les objectifs de surveillance et les caractéristiques des collectivités. Par exemple, un type de délinquant considéré comme étant à risque moyen dans un secteur de compétence pourrait fort bien présenter un risque élevé de récidive dans une

autre région. Wright, Clear et Dickson (1984) ont aussi démontré qu'il se pouvait que les méthodes de cotation (c.-à-d., la pondération des éléments) jugées utiles dans une région ne permettent pas de prévoir précisément les résultats des méthodes correctionnelles employées dans un autre milieu.

Lorsque la procédure de classement a été adoptée à Terre-Neuve et au Labrador, il a été prévu d'évaluer l'utilité du système. Le présent rapport vise donc à évaluer la validité du modèle du Wisconsin de détermination du risque et des besoins aux fins d'utilisation dans les organismes de probation de Terre-Neuve et du Labrador. Pour valider le modèle, on a pris un échantillon de 200 cas clos de probation pour lesquels on possédait des données sur le classement et la récidive en cours de programme. Nous traitons dans ce rapport des questions suivantes : l'aptitude à prévoir les résultats à partir des cotes du risque et des besoins; la valeur de prévision des composantes des échelles de risque et de besoins, l'utilité des réévaluations du risque et des besoins et l'utilité pour les organismes de probation de Terre-Neuve des procédures de notation et des seuils de classement établis au Wisconsin.

Le système de classement des cas du Wisconsin

Le système du Wisconsin fournit des cotes du risque et des besoins à partir de l'information tirée des dossiers officiels et obtenue au moyen d'entrevues réalisées par les agents de gestion des cas. L'évaluation est généralement faite dans les 30 jours suivant l'assignation d'un délinquant à un agent. Pour obtenir les cotes totales du risque, on additionne tout simplement les cotes obtenues pour les 11 composantes suivantes du risque : changement d'adresse au cours des 12 derniers mois; emploi au cours des 12 derniers mois; problèmes de consommation d'alcool; autres problèmes de consommation de drogues; attitude; âge au moment de la première condamnation; probation/libération conditionnelle antérieure; infraction ou révocation des conditions de la probation ou de la libération conditionnelle; condamnations antérieures pour actes criminels; types d'infractions antérieures/actuelles; condamnations antérieures/actuelles pour des infractions avec voie de fait. Chaque composante est pondérée en fonction de son lien avec la récidive. On attribue par exemple un coefficient de pondération plus élevé aux infractions avec voie de fait pour reconnaître l'importance d'assurer la protection du public contre une infraction de ce genre.

La cote globale des besoins est composée de 12 éléments pondérés : habiletés scolaires/professionnelles; problèmes d'emploi; gestion financière; relations conjugales/familiales; compagnons; stabilité émotive; consommation d'alcool; consommation d'autres drogues; habilité mentale; santé; comportement sexuel; impression qu'a l'agent des besoins du délinquant. Les éléments des besoins sont pondérés en fonction de la quantité moyenne de temps que les agents peuvent être obligés de consacrer à la gestion ou au traitement de chaque type de besoin du délinquant. Les méthodes de pondération employées pour calculer les cotes globales du risque et des besoins sont présentées à l'Annexe A.

Pour déterminer les niveaux de classement, il s'agit d'attribuer la cote globale obtenue pour le risque et les besoins à la catégorie de risque élevé, moyen ou

faible, les seuils de 8 et 15 étant utilisés pour le risque et de 14 et 29 pour les besoins. Pour chaque cas, c'est le niveau le plus élevé de classement obtenu pour le risque ou pour les besoins qui détermine si le délinquant sera assigné à un niveau faible, moyen ou élevé de surveillance. Une option de dérogation est exercée dans les cas où—à le niveau de surveillance est prévu dans les conditions imposées par le tribunal ou lorsque des renseignements particuliers au sujet d'un délinquant semblent justifier l'attribution d'un niveau plus élevé ou plus faible que celui qu'indique le système de classement. Normalement, la dérogation ne joue que dans tout au plus 10 p. 100 des cas.

Le risque et les besoins sont réévalués à tous les six mois de façon à ce que les niveaux de classement puissent être rajustés en fonction des progrès accomplis par les délinquants au cours de leur surveillance. Outre les éléments dont il a été tenu compte lors de l'évaluation initiale du risque, on tient compte, au moment de la réévaluation, des éléments suivants : état actuel de résidence; identification sociale; réaction aux conditions imposées par le tribunal; et utilisation des ressources communautaires. L'attitude, les périodes antérieures de probation/libération conditionnelle et les condamnations antérieures pour voie de fait n'entrent pas en ligne de compte pour la réévaluation. Cette méthode d'examen vise à mettre l'accent non plus sur les antécédents criminels mais sur les facteurs qui permettent de déterminer la réaction du délinquant à la surveillance communautaire. Les éléments et la méthode de pondération utilisés pour la réévaluation du risque sont présentés à l'Annexe B.

Pour réévaluer les besoins, on utilise les mêmes éléments et coefficients de pondération que ceux qui ont été employés lors de la détermination initiale des besoins. Au reclassement, comme pour le classement initial, on assigne le délinquant au niveau le plus élevé observé quant au risque ou aux besoins.

Baird, Heinz et Bemus (1979) ont traité de l'élaboration du modèle du Wisconsin et présenté des données au sujet de sa validité. À l'aide des trois catégories fondées sur la cote globale du risque, Baird et ses associés ont pu prédire les taux de révocation de la probation et de la libération conditionnelle pour un échantillon de plus de 4 000 cas constitué au Wisconsin. Le taux de révocation de base a été en moyenne de 11 p. 100 et de 2 p. 100, 9 p. 100 et 26 p. 100 pour les cas à risque faible, moyen et élevé respectivement.

Wright, Clear et Dickson (1984) ont signalé des résultats moins favorables pour un échantillon de 366 délinquants en probation de l'État du New York pour lesquels on disposait de données obtenues en cours de programme sur divers indices de récidive : arrestations nouvelles pour infractions non insignifiantes; révocation; évasions; mort survenue au cours d'un acte criminel. Le taux d'"échec" en cours de programme, défini selon les indicateurs précédents, a été de 30 p. 100. L'étude du New York n'a pas révélé de liens importants entre les cotes globales du risque et la récidive et seulement trois des 11 composantes du risque ont prédit l'échec à des niveaux qui ne pouvaient pas uniquement être attribués au hasard. Wright, Clear et Dickson (1984) ont toutefois signalé que lorsque la pondération des éléments de risque était remplacée par de simples

dichotomies, le lien entre le niveau de risque et l'échec de la probation atteignait des niveaux significatifs.

Andrews, Kiessling, Mickus et Robinson (1985) ont présenté des constatations semblables pour un échantillon de délinquants de l'Ontario. Ils ont fait remarquer que des cotes du risque fondées sur des cotations binaires étaient toujours supérieures aux cotes fondées sur les coefficients de pondération du Wisconsin. Dans un échantillon de 124 délinquants condamnés à un emprisonnement de moins de deux ans, la forme binaire de l'échelle du risque du Wisconsin a produit une corrélation avec la récidive de .31 après un suivi moyen de 707 jours. Dans un sous-échantillon de 87 détenus, la version binaire a produit une corrélation de .35 avec le niveau de détention, de .17 avec la mise en liberté anticipée par opposition à régulière et de -.17 avec les transfèrements à des centres résidentiels dans la collectivité.

Baird, Heinz et Bemus (1979) ont présenté des estimations du coefficient d'objectivité pour les cotes des besoins et ils ont démontré qu'il existe une corrélation positive entre ces cotes et le nombre moyen d'heures de surveillance. Toutefois, le lien entre les cotes des besoins et le résultat des mesures correctionnelles n'a pas été signalé par le groupe du Wisconsin.

Motiuk et Porporino (1988) ont utilisé des versions dichotomiques de sept éléments des besoins inclus dans le modèle du Wisconsin pour une étude portant sur 221 délinquants canadiens en liberté conditionnelle et sous surveillance obligatoire. Ils ont également mesuré le risque à l'aide de l'échelle d'information statistique sur la récidive (Nuffield, 1982), instrument destiné à être utilisé pour la libération conditionnelle. Comme on pouvait s'y attendre, tous les facteurs des besoins du modèle du Wisconsin étaient sensiblement plus élevés pour les cas de surveillance obligatoire que pour les cas de liberté conditionnelle. On a signalé un rapport significatif entre trois facteurs de besoins, soit les conditions de résidence, les compagnons et la consommation d'alcool et de drogue, et l'issue des révocations. En répartissant entre quatre niveaux les cotes totales pour les besoins, on a pu observer les taux d'échec suivants : besoins élevés - 78 p. 100; besoins moyens - 57 p. 100; besoins faibles - 41 p. 100; aucun besoin - 26 p. 100. De plus, Motiuk et Porporino ont démontré que les cotes des besoins présentaient une valeur de prévision plus forte que les cotes fournies par l'échelle de risque utilisée.

Le groupe du Wisconsin (Baird, Heinz et Bemus, 1979) a également traité de la validité des assignations des niveaux de surveillance fondées sur les cotes combinées du risque et des besoins. Dans une enquête quasi expérimentale, les auteurs ont comparé des échantillons appariés de 242 cas de probation et de liberté conditionnelle de deux régions du Wisconsin. Les membres du groupe expérimental ont bénéficié des niveaux de services correspondant à leur classement quant au risque et aux besoins tandis que les membres du groupe témoin ont été classés mais ont fait l'objet uniquement d'une surveillance de routine. Les auteurs ont constaté que, comparativement au groupe témoin, les délinquants à risque et à besoins élevés faisant partie du groupe expérimental avaient enregistré un nombre beaucoup plus faible d'arrestations en cours de

programme pour de nouvelles infractions, les délits les plus graves signalés, les évasions et les révocations. Dans l'ensemble, 17,7 p. 100 des membres du groupe à risque élevé faisant l'objet de niveaux élevés de surveillance avaient commis de nouvelles infractions pendant leur probation, contre 37,2 p. 100 des délinquants qui n'avaient fait l'objet d'aucune norme spéciale de surveillance.

Mise en application à Terre-Neuve du système du Wisconsin

Le système du Wisconsin a été introduit à l'échelle de la Direction des corrections communautaires du ministère de la Justice de Terre-Neuve et du Labrador à compter du 15 octobre 1984. Le système a été utilisé pour tous les nouveaux délinquants en probation condamnés à au moins trois mois de surveillance. Les procédures de cotation et les seuils de classement recommandés par le groupe de recherche du Wisconsin ont été adoptés intégralement. Les niveaux de surveillance établis pour les délinquants en probation de Terre-Neuve ont été les suivants : risque/besoins élevés - 2,5 heures par mois comprenant deux contacts personnels avec un agent de probation; risque/besoins moyens - une heure par mois et un contact personnel; risque/besoins faibles - 0,5 heure par mois et un contact personnel à tous les deux mois.

Avant la mise en oeuvre, les agents du bureau de probation ont participé à un atelier de trois jours pendant lequel on leur a expliqué l'objet du système de classement et montré comment utiliser le système du Wisconsin. On a en outre produit un manuel détaillé (gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, ministère de la Justice, 1985) décrivant l'élaboration du système du Wisconsin, les procédures de cotation et de classement, le recours à la dérogation, les normes de surveillance et les méthodes à suivre pour consigner les données devant servir à évaluer l'efficacité du système. On a dans l'ensemble jugé très grande la qualité de la mise en oeuvre du système à Terre-Neuve, incluant les manuels connexes et le programme de formation. Examinons maintenant la composante recherche de la mise en oeuvre du système du Wisconsin à Terre-Neuve.

Méthode

Échantillon

Le présent échantillon comprend 200 délinquants en probation de Terre-Neuve et du Labrador. Suivant la mise en oeuvre du système du Wisconsin en octobre 1984, des évaluations du risque et des besoins ont été faites pour tous les nouveaux délinquants admis à la probation. L'échantillon actuel correspond aux 200 premiers cas de probation qui ont été clos suivant l'introduction du système du Wisconsin. Les délinquants en question étaient surtout des hommes (87,5 p. 100) et l'âge moyen au début de la surveillance était de 26,6 ans (e.t. = 9,53). Vingt-huit pour cent des délinquants étaient âgés de moins de 25 ans.

La durée moyenne de la probation était de 10 mois (e.t. = 3,53). Seulement 2 p. 100 des délinquants ont été condamnés à des peines de moins de six mois; 30,5 p. 100 ont été condamnés à des peines de six mois, 5,5 p. 100, à des peines de plus de six mois mais moins d'un an, 58 p. 100, à des peines d'un an et 4 p. 100, à des peines de plus d'un an. Seulement trois délinquants inclus dans l'échantillon ont été condamnés à la peine de probation la plus longue, soit de deux ans. En plus de la probation, 23,5 p. 100 des délinquants se sont aussi vu imposer une amende et 17 p. 100, une peine d'emprisonnement (nombre moyen de jours d'emprisonnement = 68,38, e.t. = 122,3). Étant donné qu'on a exclu les délinquants en probation qui n'avaient pas fini de purger leur peine au moment où a été achevée l'étape de la collecte des données, il se peut que les peines de probation plus longues soient sous-représentées dans cet échantillon.

Le Tableau 1 porte sur la fréquence des types d'infraction associés aux peines de probation inclus dans l'indice. La catégorie d'infractions la plus fréquente a été celle des infractions contre les biens (43 p. 100), mais ensemble, les infractions avec violence et les voies de fait contre le conjoint (la conjointe) ont représenté près de 20 p. 100 de toutes les infractions.

Mesures

Risque/besoins.

Les cotes du risque et des besoins ont été calculées selon les lignes directrices du système de classement du Wisconsin (Bairs, Heinz et Bemus, 1979), que nous avons déjà décrites. Les mesures incluent les 11 composantes du risque et les cotes totales du risque ainsi que les 13 composantes des besoins et les cotes totales des besoins (voir Annexe A). Les cotes totales ont été réparties en trois catégories correspondant aux délinquants à risque et à besoins faibles, moyens et élevés et un classement combiné du risque et des besoins a été établi. De plus, le niveau de classement initial sur lequel avaient été fondées les décisions au sujet de la surveillance, a été consigné afin de faire entrer en ligne de compte toute dérogation. Les cotes du risque et des besoins obtenues à la réévaluation ont également été calculées, et un indice de classement à trois niveaux a été défini.

Tableau 1

Fréquence des types d'infraction associés aux peines de probation incluses dans l'indice

Types d'infractions	n	%
Infractions contre les biens	86	43,0
Infractions avec violence	25	12,5
Voies de fait contre le (la) conjoint(e)	14	7,0
Faux semblant/fraude	13	6,5
Infractions relatives aux drogues	10	5,0
Méfait /tapage	31	15,5
Infractions à des lois provinciales	3	1,5
Divers	18	9,0

Aboutissement

La récidive en cours de programme a constitué la principale mesure d'aboutissement de cette étude. Les preuves de récidive incluaient des condamnations pour de nouvelles infractions commises pendant la période de probation ainsi que des évasions.

Une mesure globale de l'aboutissement a été établie de façon à faire entrer en ligne de compte des preuves de progrès et de récidive en cours de surveillance. Le niveau le plus bas correspondait aux aboutissements les plus favorables, incluant l'expiration anticipée ordonnée par le tribunal et la déclaration administrative d'inactivité des cas avant l'expiration de la période de surveillance. Le niveau intermédiaire correspondait aux délinquants qui avaient complété leur période de surveillance sans récidiver et le niveau le plus élevé était réservé aux cas de récidive en cours de programme.

Une troisième mesure de la récidive correspondait au laps de temps écoulé entre le début de la probation et la nouvelle répartition pour lesquelles il y avait eu condamnation. Cette variable était mesurée en jours. Un quatrième indice d'aboutissement a été conçu pour mesurer la gravité relative de la récidive. On a appliqué le système de codage ordinal suivant à l'infraction la plus grave : "0", aucune récidive; "1", infractions punissables sur déclaration sommaire de culpabilité; "2", actes criminels incluant les évasions; "3", infractions avec violence. Cette échelle a été inspirée de la mesure de l'aboutissement employée par les chercheurs lors de l'élaboration du système du Wisconsin, bien que la mesure actuelle n'ait pas été pondérée.

Tableau 2

Répartition en pourcentage des niveaux combiné de risque et de besoins et des niveaux assignés de surveillance

	Faible	Moyen	Élevé
--	--------	-------	-------

Risque	48,0% 96	32,0% 64	20,0% 40
Besoins	75,5% 151	22,0% 44	2,5% 5
Risque/besoins	45,5% 91	33,5% 67	21,0% 42
Niveau réel de surveillance assigné	46,5% 93	33,0% 66	20,5% 41

Résultats

Risque et besoins

Les cotes du risque pour l'échantillon de 200 délinquants en probation ont varié de 0 à 43, la moyenne s'établissant à 10,64 (e.t. = 9,01). D'après les seuils utilisés dans le système du Wisconsin (Baird, Heinz et Bemus, 1979), 20 p. 100 (40) des délinquants appartenait à catégorie à risque élevé, 32 p. 100 (64), à la catégorie à risque moyen et 48 p. 100 (96) à la catégorie à risque faible. Quant aux besoins, les cotes ont varié de -8 à 40, la moyenne étant de 8,25 (e.t. = 8,90). Seulement 2,5 p. 100 (5) des délinquants ont été classés dans la catégorie des besoins élevés, la plupart des délinquants appartenant à la catégorie des besoins moyens (22 p. 100, 44) et faibles (75,5 p. 100, 151). Le lecteur trouvera à l'Annexe C les fréquences des composantes du risque et des besoins.

Le Tableau 2 présente les répartitions des niveaux de risque, de besoins et de risque et de besoins. Le niveau réel de surveillance auquel les délinquants ont été assignés est également totalisé. Les écarts quant aux répartitions entre les niveaux combinés de risque et de besoins et les niveaux réels de surveillance correspondent aux assignations fondées sur des décisions dérogatoires. On a pris des décisions de ce genre relativement à 18 cas (9 p. 100); pour 28 p. 100 de ceux-ci, les délinquants ont été assignés à des niveaux de surveillance plus élevés que ceux recommandés d'après les cotes obtenues au moyen du système du Wisconsin et 72 p. 100, à des niveaux plus bas.

La Figure 1 présente le pourcentage des cas, pour les trois niveaux de risque, appartenant à chaque niveau de besoins. Les chiffres démontrent que la grande majorité des délinquants présentant peu de risque étaient aussi ceux qui éprouvaient peu de besoins. Toutefois, la concordance entre les niveaux de risque et de besoins est moins prononcée pour les cas à risques moyen et élevé. Par exemple, 45 p. 100 des délinquants à risque élevé ont été jugés comme ayant

Figure 1

Niveaux de risque selon les niveaux de besoins

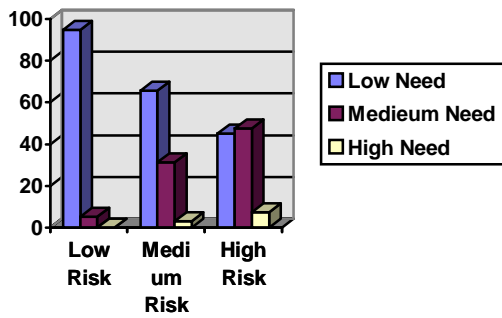


Figure 2
Ventilation des aboutissements de la probation

Non-Recidivistes 89.5% (179)	Recidivistes 10.5% (21)
34% expirations anticipées 66% expirations normales	40% Infraction punnissables sur déclaration sommaire de culpabilité 55% actes criminels 5% Infractions avec violence

Tableau 3
Répartition en pourcentage suivant les réévaluations du risque et des besoins

	Faible	Moyen	Élevé
Réévaluation			
Risque	65,7% (71)	24,1% (26)	10,2% (11)
Besoins	82,0% (91)	17,1% (19)	0,9% (1)
Risque/besoins	63,0% (68)	26,9% (29)	10,2% (11)

Tableau 4

Niveaux de surveillance à l'admission en fonction des niveaux de surveillance au moment de la réévaluation

	Admission		
	Faible	Moyen	Élevé
Réévaluation			
Faible	88,0% 44	48,5% 16	32,0% 8
Moyen	10,0% 5	33,3% 11	52,0% 13
Élevé	2,0% 1	18,2% 6	16,0% 4
Total	100,0% 50	100,0% 33	100,0% 25

peu de besoins d'après les seuils du système du Wisconsin. En raison du nombre démesurément faible de délinquants qui ont été jugés à besoins moyens et élevés, il est difficile de comparer les deux mesures de classement.

Au moins une réévaluation du risque et des besoins a été consignée pour 108 des 200 délinquants (54 p. 100). Seules les données de la dernière réévaluation seront présentées. La dernière réévaluation consignée a été faite en moyenne 7,7 mois (e.t. - 2,92) après l'évaluation d'admission. Dans 27 p. 100 des cas reclassés, les réévaluations ont été exécutées à peu près en même temps que l'expiration de la période de probation ou après l'inscription officielle de la première recondamnation.

Les niveaux de risque et de besoins réévalués ainsi que les niveaux combinés de risque et de besoins sont présentés au Tableau 4. La caractéristique la plus remarquable de ces répartitions est la forte proportion de délinquants qui ont été jugés aux niveaux les plus faibles quant au risque et aux besoins. Après le reclassement, seulement 10 p. 100 des cas ont été jugés à risque et à besoins élevés.

Le Tableau 5 est un tableau croisé des classements initiaux et des reclassements en fonction des cotes combinées pour le risque et les besoins. Dans 34 p. 100 des 108 cas, la réévaluation a abouti à une assignation à des niveaux inférieurs de surveillance, tandis que seulement 11 p. 100 des cas ont été réassignés à des niveaux plus élevés.

Aboutissement

Il y a eu récidence dans seulement 10,5 p. 100 (21) des cas pendant la période de probation. Trois des récidivistes ont été condamnés pour plusieurs infractions commises en cours de programme. Une expiration anticipée a été accordée dans 30,5 p. 100 (61) des cas avant la date d'expiration officielle de la peine. Une expiration ordonnée par le tribunal n'a été accordée que dans un des cas

tandis que les autres cas ont été déclarés administrativement inactifs. Dans la plupart des cas (59 p. 100, 118), les délinquants ont purgé toute leur probation sans participer à de nouvelles activités criminelles.

Le nombre moyen de jours écoulés entre le début de la surveillance et la perpétration de la première nouvelle infraction a été de 272 (e.t. = 101), bien que les données aient été incomplètes pour six des 21 récidivistes. Dans 60 p. 100 des cas pour lesquels on possédait des données, la première nouvelle infraction a été commise au moins 10 mois après le début de la période de surveillance.

La répartition quant à la gravité des infractions les plus graves commises en cours de programme semble indiquer que seulement un des 21 délinquants en probation a été condamné pour une infraction avec violence. Parmi les récidivistes, 11 (55 p. 100) ont commis des actes criminels, dont cinq cas d'évasion. En ce qui concerne ces nouvelles infractions, 40 p. 100 (8) ont été considérées comme des infractions punissables sur déclaration sommaire de culpabilité. Il a été impossible d'obtenir des renseignements sur la sorte d'infraction pour un des récidivistes. La Figure 2 est un résumé des aboutissements observés pour cet échantillon de délinquants en probation de Terre-Neuve.

Tableau 5
Taux de Récidive (%) en fonction des niveaux du risque et des besoins du système du Wisconsin

	Faible	Moyen	Élevé
Risque	3,1% 3/96	17,2% 11/64	17,5%*** 7/40
Besoins	7,3% 11/151	20,5% 9/44	20,0%** 1/5
Risques/besoins	2,2% 2/91	16,4% 11/67	19,0%*** 8/42
Niveau réel de surveillance assigné*	3,2% 3/93	16,7% 11/66	17,1%*** 7/41

* Le niveau de surveillance assigné inclut les cas dérogatoires.

** $p < 0,05$

*** $p < 0,01$

Validité des classements du système du Wisconsin

Le Tableau 5 présente les taux de récidive en fonction du risque, des besoins, du risque et des besoins et du niveau de surveillance assigné. Pour toutes les comparaisons, les différences quant aux taux de récidive entre les divers niveaux de risque et de besoins étaient plus grandes que celles qui pourraient être attribuées uniquement au hasard. Les chiffres présentés au Tableau 5 révèlent toutefois que les différences quant à la récidive sont attribuables surtout à la différence entre les cas à risque et à besoins faibles par opposition aux cas classés aux niveaux moyen et élevé. Un ensemble distinct d'analyse a révélé qu'il n'y avait pas de différences sensibles entre les groupes à risques moyen et

élevé par rapport à chacune des mesures du risque et des besoins présentées au Tableau 5. Il semble que les échelles permettent de prévoir avec exactitude la réussite dans les cas à risque faible mais qu'elles ne permettent pas distinguer les cas à risque moyen des cas à risque élevé.

On a également examiné le niveau initial de surveillance assigné en fonction de l'aboutissement général, cette mesure servant à classer l'aboutissement selon un continuum à trois paliers allant de l'expiration anticipée à la perpétration d'une nouvelle infraction. Cette analyse est résumée au Tableau 6. Bien que les chiffres révèlent des répartitions semblables entre les trois catégories d'aboutissement pour les groupes à risque moyen et à risque élevé, il semble que les délinquants présentant des risques faibles soient beaucoup moins portés à récidiver et beaucoup plus susceptibles de se voir accorder une expiration anticipée de leur probation.

TABLEAU 6

Niveau de surveillance assigné en fonction de l'aboutissement général

	Faible	Moyen	Élevé
Expirations anticipées	50,5% 47	10,6% 7	17,1% 7
Expirations normales	46,2% 43	72,7% 48	65,9% 27
Récidives	3,2% 3	16,7% 11	17,1% 7
Total	100,0% 93	100,0% 66	100,0% 41

Parmi les 61 délinquants qui ont bénéficié d'une expiration anticipée de leur probation, 77 p. 100 avaient initialement été assignés à un niveau de surveillance faible. Les chiffres présentés au Tableau 6 montrent qu'en plus de prédire la récidive, le système de classement selon le risque et les besoins du Wisconsin sert à prédire les cas où—à les progrès accomplis pendant la surveillance justifieront une expiration anticipée.

Il est possible que le lien entre la durée de la probation et les cotes du risque et des besoins ait confondu le rapport entre les indices de classement selon le risque et les besoins et la récidive. Il se peut par exemple que, parce qu'ils se sont vu imposer des périodes de suivi plus longues, les délinquants à risque élevé aient eu davantage l'occasion de récidiver au cours de leur période de surveillance. Des analyses statistiques plus poussées ont permis de conclure que le rapport entre le classement selon le risque et les besoins et la récidive ne pouvait pas être expliqué par la différence quant à la durée du suivi¹. On a aussi observé l'absence de cette influence déterminante lorsqu'on a utilisé comme critère la mesure de l'aboutissement général à trois paliers.

Le risque et les besoins ont également été examinés par rapport aux deux autres mesures de l'aboutissement, à savoir, la gravité de la première infraction et le laps de temps écoulé jusqu'à la perpétration de celle-ci. Pour ces analyses,

on a appliqué des coefficients de corrélation au sous-échantillon de 21 récidivistes. Le laps de temps écoulé jusqu'à la première infraction était connu uniquement pour 15 cas tandis que la gravité de la première infraction était inconnue pour seulement un des récidivistes. En général, les corrélations entre les mesures de récidive et les niveaux de risque, de besoins et de risque et de besoins combinés étaient statistiquement négligeables et de peu d'importance. La seule corrélation significative avait trait au nombre de jours écoulés jusqu'à la perpétration de la première infraction en cours de programme, pour lequel il y avait une corrélation négative avec le niveau de besoins (-0,61). Cette constatation semble indiquer que les récidivistes qui éprouvaient des besoins plus grands ont commis une nouvelle infraction plus tôt au

TABLEAU 7

Taux de récidive (%) selon les niveaux de réévaluation du risque et des besoins

	Faible	Moyen	Élevé
Réévaluations			
Risque	2,8% 2/71	38,5% 10/26	54,6%* 6/11
Besoins	11,0% 10/91	36,8% 7/19	100,0%* 1/1
Niveau final de surveillance assigné selon le risque et les besoins	1,5% 1/68	37,9% 11/29	54,5%* 6/11

* $p < 0,01$

cours de leur période de probation que les récidivistes à besoins moins marqués. Étant donné le petit nombre de récidivistes inclus dans le sous-échantillon, il faut considérer comme provisoires les conclusions tirées de ces analyses.

Validité des reclassements

Les estimations à valeur prévisionnelle étaient supérieures pour les reclassements selon le risque et les besoins à celles qui ont été signalées pour les classements d'admission. Le Tableau 7 présente les taux de récidive selon les niveaux réévalués du risque et des besoins. Le taux de récidive de ce sous-échantillon de délinquants réévalués était de 16,7 p. 100 (18/108). Un examen du Tableau 7 permet de constater une relation linéaire entre les niveaux de réévaluation du risque et des besoins et la récidive. Les chiffres révèlent qu'il est possible de distinguer les délinquants à risque moyen des délinquants à risque élevé lorsqu'on utilise les reclassements selon le risque et les besoins pour prévoir la récidive.

Il se peut que, parce que certaines réévaluations ont été faites en même temps ou peu après que l'aboutissement a été déterminé, la valeur prévisionnelle des reclassements soit exagérée. Comme nous l'avons déjà signalé, dans 27 p. 100

des cas, la réévaluation a été faite après l'expiration de la période de surveillance active ou après qu'une infraction a été signalée.

On a exécuté des analyses statistiques pour déterminer le degré de réactivité de ces réévaluations. Les résultats semblent indiquer que, bien que le rapport entre les réévaluations du risque et des besoins et la récidive puisse avoir été exagéré dans les cas où à la réévaluation a été faite après l'inscription de l'aboutissement, il existe un lien étroit entre les résultats obtenus à la réévaluation et la récidive.

Validité des composantes du risque et des besoins et des cotes totales

Jusqu'ici, nos analyses ont porté surtout sur la validité du système de classement selon le risque et les besoins. Il convient toutefois de s'attarder également à la validité des éléments utilisés pour déterminer les niveaux de classement selon les risques et les besoins. Nous examinons donc dans cette partie les rapports qui existent entre la récidive et les composantes du risque et des besoins ainsi que les cotes totales obtenues pour le risque et les besoins. Ces analyses visent à répondre à des questions au sujet de l'importance relative des diverses composantes du système de classement.

Une série d'analyses ont été exécutées pour déterminer si les composantes du risque et des besoins permettaient de prévoir la récidive³. Les récidivistes et les non-récidivistes différaient quant à cinq éléments du risque. Les premiers comptaient davantage d'actes criminels, de périodes antérieures de probation ou de liberté conditionnelle et de manquements antérieurs aux conditions de la protection. De plus, les non-récidivistes avaient été employés pour des périodes plus longues et étaient plus âgés au moment de leur première condamnation. Les deux seuls éléments des besoins pour lesquels il y avait une différence entre les deux groupes étaient ceux des compagnons et de l'usage de drogues. Les récidivistes subissaient davantage l'influence négative de compagnons et avaient connu de plus grandes perturbations dans leur fonctionnement à cause de l'usage de drogues. L'Annexe C renferme un résumé des analyses de ces éléments.

On a également exécuté d'autres analyses afin d'examiner la corrélation entre la récidive et les cotes totales obtenues pour le risque et les besoins. Ces opérations ont permis de constater une corrélation sensible tant avec le risque ($r = 0,21$) qu'avec les besoins ($r = 0,14$), bien que l'importance des corrélations ait été faible. On a également constaté un rapport significatif entre l'aboutissement général, incluant la catégorie des expirations anticipées, et les cotes totales du risque et des besoins. Les coefficients étaient de 0,27 pour le risque et de 0,30 pour les besoins. On a constaté une corrélation encore plus forte entre la récidive et les cotes totales obtenues lors de la réévaluation, soit de 0,48 pour le risque et de 0,33 pour les besoins. Les corrélations les plus fortes sont apparues lorsqu'on a utilisé l'aboutissement général comme critère avec les cotes de la réévaluation du risque et des besoins. Les coefficients ont alors atteint 0,56 et 0,55 pour le risque et les besoins respectivement.

Une question importante qui se pose est celle qui a trait au degré de chevauchement entre les cotes totales du risque et des besoins. Nous avons déjà signalé que les délinquants dits à faible risque, d'après les seuils du système du Wisconsin, tendent également à être considérés comme étant à faibles besoins. Toutefois, à cause des seuils établis pour les besoins, très peu de cas ont été jugés à besoins élevés. La corrélation entre les cotes totales du risque et des besoins fournit un autre moyen d'évaluer le rapport entre les deux indices. Le coefficient de corrélation entre les cotes totales pour le risque et les besoins était de 0,59, ce qui traduit un chevauchement considérable des échelles.

Bref, on a constaté une corrélation, à des niveaux semblables, entre d'une part les cotes totales du risque et des besoins et d'autre part la récidive, mais il semble que le risque présente une capacité plus grande de prévision. On a aussi constaté une corrélation entre les cotes du risque et des besoins. Comme on pouvait s'y attendre, les réévaluations ont permis de prédire l'aboutissement avec plus d'exactitude que les évaluations d'admission.

Autres procédures de cotation

Une autre question soulevée dans les recherches antérieures a trait à l'importance d'évaluer l'à-propos des seuils et des méthodes de pondération des éléments lorsqu'un instrument donné est adopté dans un contexte nouveau. Nous avons donc réalisé des analyses exploratoires pour déterminer si les méthodes de cotation recommandées maximisaient ou non les possibilités prévisionnelles des échelles destinées à être utilisées dans les services de probation de Terre-Neuve. Les préoccupations qu'ont suscitées les données présentées jusqu'ici ont trait au fait que très peu de délinquants sont considérés comme étant à besoins élevés et que ceux qui sont assignés à des niveaux moyens et élevés de surveillance au moment de l'admission affichent les mêmes taux de récidive.

On a donc tenté d'établir de nouveaux seuils tout en cherchant à modifier le moins possible le temps jugé nécessaire de consacrer aux cas. Autrement dit, il est apparu plus souhaitable d'avoir un régime de classement permettant d'assigner une forte proportion des cas à la catégorie à risque et à besoins faibles que d'avoir un régime selon lequel la majorité des cas seraient classés dans la catégorie nécessitant une surveillance intensive. De nouveaux seuils ont été choisis après un examen des tableaux croisés portant sur les cotes totales du risque et des besoins. Les nouveaux seuils ont abouti à l'établissement d'un régime de classement à deux niveaux (risque et besoins "faibles" ou "élevés"). Les cas dits à risque faible étaient ceux pour lesquels les cotes ne dépassaient pas 13 tandis que les cas à risque élevé étaient ceux pour lesquels les cotes étaient de 14 ou plus. En ce qui concerne les besoins, les délinquants obtenant 14 ou moins étaient considérés comme étant à faibles besoins tandis que ceux obtenant 15 ou plus étaient considérés comme étant à besoins élevés.

Les taux de récidive pour les niveaux recodés de risque, de besoins et de risque et de besoins combinés sont présentés au Tableau 8. La méthode de

classement fondée sur les nouveaux seuils n'a pas permis d'améliorer l'aptitude à prévoir la récidive. L'augmentation du nombre de cas inclus dans la catégorie à risque et à besoins faibles a entraîné un accroissement de la récidive dans ce groupe. Il y a eu une hausse de près de 5 p. 100 par rapport au taux de récidive prévu d'après le niveau de surveillance qu'ont assigné les agents de probation en fonction des seuils initiaux du système du Wisconsin. Des estimations des modifications au temps consacré aux cas ont semblé indiquer une légère augmentation du nombre moyen d'heures de surveillance par mois à laquelle on pouvait s'attendre si les nouveaux seuils étaient appliqués⁴. Il semble que les seuils originaux du système du Wisconsin soient adaptés à cet échantillon de Terre-Neuve et du Labrador⁵.

Une seconde question liée à la cotation qu'on a explorée avait trait à l'utilité des coefficients de pondération employés pour obtenir les cotes totales du risque et des besoins. Les coefficients de pondération du système du Wisconsin ont été remplacés par un système de cotation "binaire", c'est-à-dire "oui ou non". Chaque élément a été coté "1" ou "0" pour indiquer la présence ou l'absence des caractéristiques chez le délinquant et des problèmes associés aux diverses dimensions du risque et des besoins. Les résultats binaires ont été additionnés pour produire les cotes totales pour le risque et les besoins, et les totaux ont été répartis en deux niveaux de façon à ce qu'au moins la moitié des cas appartiennent aux catégories de risque et de besoins faibles.

TABLEAU 8

Taux de récidive (%) selon les niveaux recodés du risque et des besoins

	Faible	Élevé
Risque	8,7% 13/150	16,0% 8/50
Besoins	7,3% 11/151	20,4%** 10/49
Risque/besoins	7,0% 9/128	16,7%* 12/72

* $p << 0,05$

** $p << 0,01$

Les éléments binaires du risque et des besoins sont examinés par rapport à la récidive à l'Annexe C, où—à nous faisons également des comparaisons avec les éléments originaux à l'aide des coefficients de pondération du système du Wisconsin. Les deux ensembles de résultats n'ont pas tellement varié.

Les taux de récidive correspondant aux niveaux de classement selon le risque et les besoins basés sur les éléments binaires sont présentés au Tableau 9. La constatation la plus notoire est que le classement fondé sur les éléments binaires a abouti à une augmentation du nombre de récidivistes parmi les délinquants à faibles risque et besoins. Il n'y a vraiment rien qui permet de croire que la méthode de pondération binaire constitue une amélioration par

rapport au système de pondération du système original du Wisconsin. Les prévisions de la charge de travail sous-entendent également un accroissement du temps total de supervision par mois si l'on introduit un système de codage non pondéré.

Discussion

Les mesures de classement selon le risque et les besoins du système du Wisconsin ont manifesté une valeur prévisionnelle adéquate pour cet échantillon de délinquants en probation de Terre-Neuve et du Labrador. La récidive a été prévue à des niveaux significatifs sur le plan statistique, malgré le taux de base faible observé pour ce petit échantillon. Le système du Wisconsin s'est révélé particulièrement apte à recenser les délinquants à faible risque qui ne récidiveraient pas pendant leur période de probation. L'exactitude de la prévision pour les cas à faible risque est encore plus impressionnante quand on sait que presque 50 p. 100 des délinquants ont été assignés à des niveaux de surveillance faibles. On avait prévu que les délinquants assignés à des niveaux de surveillance moyen récidiveraient moins que ceux jugés à risque élevé, mais aucune différence entre les deux groupes n'est apparue.

TABLEAU 9

Taux de récidive (%) selon les versions binaire et pondérée des niveaux du risque et des besoins

	Failbe	Élevé
Risques	5,5% (8/146)	24,1% (13/54)
Besoins	7,3% (10/137)	17,5% (11/63)
Risque/besoins	4,2% (5/118)	19,5% (16/82)

* $p << 0,05$

** $p << 0,01$

*** $p << 0,001$

L'instrument de classement a permis de prévoir le progrès en cours de surveillance et a confirmé que l'expiration anticipée de la probation était réservée aux délinquants affichant de faibles niveaux de risque et de besoins. Les preuves de la valeur prévisionnelle ont toutefois été moins concluantes lorsqu'on a utilisé comme critères de l'aboutissement le nombre de jours écoulés jusqu'à la première infraction en cours de programme et la gravité de l'infraction la plus grave commise en cours de programme.

Comme on s'y attendait, les réévaluations du risque et des besoins ont permis de prévoir plus exactement la récidive que les évaluations d'admission. Les taux de récidive ont augmenté de façon linéaire en fonction des assignations au niveau de surveillance final fondées sur les réévaluations. Contrairement aux résultats signalés pour les indices du risque et des besoins établis à l'admission,

les taux de récidive ont différencié pour les niveaux de surveillance moyen et élevé à la réévaluation. Le degré de corrélation entre les cotes totales obtenues à la réévaluation et les taux de récidive a aussi été beaucoup plus important que celui noté pour les cotes obtenues à l'admission. Ce fait prouve clairement l'utilité d'effectuer régulièrement des réévaluations pendant la gestion de la probation. Il est possible que les réévaluations compensent en partie pour la manque de distinction faite entre les délinquants à risques moyen et élevé au moment de l'admission. Par conséquent, pour tirer pleinement parti du système de classement, il importe de faire régulièrement des réévaluations.

Une évaluation de la valeur prévisionnelle des éléments du risque et des besoins a semblé indiquer que le tiers des éléments étaient étroitement liés à la récidive. Cinq éléments de mesure du risque ont permis de prévoir la récidive. Toutefois, des 14 éléments servant à mesurer les besoins, ceux des compagnons et de l'usage de drogues ont été les seuls à distinguer sensiblement les récidivistes des non-récidivistes. Il convient toutefois de rappeler que les cotes globales obtenues pour le risque et les besoins ont effectivement permis de prévoir la récidive. Sauf indication contraire d'après une validation croisée fondée sur des données nouvelles, il ne serait pas conseillé d'éliminer l'un ou l'autre des éléments servant à déterminer les cotes totales du risque et des besoins. Il se peut que les éléments jugés sans importance sur le plan statistique servent davantage à prévoir la récidive postpénale ou d'autres aspects de l'aboutissement des mesures correctionnelles que nous n'avons pas explorés. Un des grands avantages qu'offre l'évaluation du risque reposant sur des facteurs multiples est que l'assignation des niveaux de surveillance peut être fondée sur un vaste éventail de facteurs servant éventuellement à prévoir l'aboutissement.

Contrairement aux attentes, nous n'avons pas constaté de différence entre le risque et les besoins quant à leur contribution à la prévision de la récidive. Des ouvrages antérieurs (Motiuk et Porporino, 1988) semblent indiquer que les besoins expliquent dans une plus large mesure les variations quant à la récidive et qu'il faudrait par conséquent leur donner davantage de poids lorsqu'il s'agit de décider du niveau de surveillance et de formuler des plans de traitement. Toutefois, nos analyses des données n'ont pas confirmé cette constatation. Dans la plupart des analyses, nous avons en effet constaté un rapport semblable entre d'une part les cotes du risque et des besoins et d'autre part les critères d'aboutissement. Dans certaines comparaisons, les cotes des besoins ont même présenté un pouvoir prévisionnel moins grand que les cotes du risque. De plus, comme nous l'avons déjà signalé, seulement deux des éléments de l'évaluation des besoins entretenaient un rapport significatif avec la récidive.

Un autre problème que nous avons cerné avait trait à la répartition relative des délinquants entre les trois niveaux de besoins. D'après les niveaux de besoins établis à l'admission, les trois quarts des délinquants appartenaient à la catégorie à faibles besoins tandis que moins de 3 p. 100 de tous les cas ont été classés dans la catégorie à besoins élevés. La répartition établie après la réévaluation des besoins a abouti à une disproportion encore plus marquée.

Des modifications apportées aux seuils du risque et des besoins n'ont par ailleurs pas permis d'améliorer la prévision de la récidive. Des analyses portant sur différentes façons de pondérer les éléments du risque et des besoins ont aussi semblé indiquer que la méthode de pondération du Wisconsin aboutissait au meilleur système de classement possible pour l'échantillon de délinquants en probation de Terre-Neuve et du Labrador. Bien qu'il soit possible d'accroître le pouvoir prévisionnel des classements en manipulant les coefficients de pondération des éléments et les seuils, ces modifications n'entraîneraient pas des conséquences positives sur le plan pratique. Indépendamment de la méthode utilisée, les prévisions de la charge de travail sous-entendaient que le temps de surveillance des agents de probation augmenterait si les principes de cotation étaient modifiés.

Le taux de récidive de base de 10,5 p. 100 semble très faible, et il est impossible de déterminer avec certitude si ce fait est dû à des facteurs d'échantillonnage ou aux caractéristiques comme telles de la population. L'échantillon utilisé était d'une taille convenable pour évaluer la valeur prévisionnelle de l'instrument de classement, mais non pas pour explorer de nouvelles méthodes de cotation. C'est pourquoi dans certaines explorations, le reclassement de quelques délinquants a modifié le pouvoir prévisionnel de l'échelle. Il va sans dire que la collecte de données de suivi sur les infractions postpénales pour cet échantillon permettrait d'évaluer plus exactement l'efficacité du système.

Une dernière question qui peut éventuellement aider à expliquer le faible taux de récidive observé est que les attributions des niveaux de surveillance fondées sur les résultats obtenus au moyen du système du Wisconsin ont presque certainement influé sur les résultats signalés dans le présent document. L'hypothèse fondamentale sur laquelle repose l'adoption d'un système de classement selon le risque et les besoins est qu'il est possible d'assigner des niveaux de surveillance de façon à réduire le risque de récidive. Les recherches effectuées au Wisconsin (Baird, Heinz et Bemus, 1979) et les études d'Andrews et autres (1986) démontrent que les délinquants classés au niveau élevé en ce qui concerne le risque et le besoin de services profitent de niveaux de surveillance plus élevés. Nous pouvons nous demander si les taux de condamnations nouvelles n'auraient pas été plus élevés si tous les délinquants en probation inclus dans l'échantillon de Terre-Neuve avaient bénéficié d'un niveau de services uniforme. Le faible taux de récidive enregistré pour l'échantillon constitue donc éventuellement une preuve de l'efficacité du système du Wisconsin pour Terre-Neuve et le Labrador.

Notes de fin

1. On a calculé pour ces analyses des coefficients de corrélation partiels. Bien que la durée de la probation ait corrélée avec la récidive (0,21), elle semblait varier moins selon le niveau de surveillance assigné (0,12). Par conséquent, la corrélation simple de 0,19 entre la récidive et le niveau de surveillance n'a pas diminué appréciablement après qu'on eut fait entrer en ligne de compte la durée de la probation (r partielle = 0,17).
2. Le coefficient de corrélation entre le niveau de reclassement selon le risque et les besoins et la récidive était de 0,53 pour l'échantillon composé de 108 délinquants en probation réévalués. Lorsque nous avons recalculé le coefficient en nous fondant sur le sous-échantillon de délinquants pour lesquels une réévaluation avait été faite avant l'inscription d'un aboutissement ($n = 78$), nous n'avons noté qu'une légère baisse, le coefficient étant alors de 0,47.
3. Le test de chi au carré a été appliqué à ces analyses.
4. Les estimations ont été fondées sur l'hypothèse que les 200 délinquants en probation seraient activement surveillés pendant toute la durée de leur probation. On a par ailleurs supposé que les délinquants assignés à un "faible" niveau de surveillance exigeraient 0,5 heure du temps d'un agent de probation par mois et que les délinquants assignés à un niveau de surveillance "élevé" exigeraient 2,5 heures par mois. Cela signifie que 2 275 heures d'agents de probation allaient être consacrées à ces cas si l'on utilisait les seuils originaux du système du Wisconsin et 2 585,5 heures, si l'on utilisait les nouveaux seuils.
5. Nous avons également exploré de nouveaux seuils pour trois paliers. Cette méthode offrait un plus grand pouvoir de prévision mais aboutissait à l'assignation au niveau de surveillance "faible" d'un nombre démesurément petit de délinquants. D'après les seuils de 8 et de 10 pour le risque et de 3 et de 14 pour les besoins, le classement combiné selon le risque et les besoins aboutissait à l'assignation de seulement 39 cas à la catégorie faible, de 75 cas à la catégorie moyenne et de 86 cas à la catégorie élevée. Les taux de récidive pour les trois niveaux étaient respectivement de 0, 6,7 et 19 p. 100. Malheureusement, une des conséquences de cette amélioration du pouvoir prévisionnel serait un accroissement appréciable de la charge de travail moyenne.
6. L'essai de seuils du risque et des besoins produisant trois paliers pour les totaux de la version binaire a abouti à des prévisions plus exactes mais a aussi sous-entendu une hausse marquée du temps de surveillance.

Références

- Andrews, D.A., Kiessling, J. J., Mickus, S.G., & Robinson, D. (1985). "The Level of Supervision Inventory: Risk/Needs Assessment in Community Corrections". Document inédit, département de psychologie, Université Carleton, Ottawa.
- Andrews, D.A., Kiessling, J. J., Robinson, D., & Mickus, S. G. (1986). The risk principle of case classification: An outcome evaluation with young adult probationers. "Canadian Journal of Criminology", "28", 377-384.
- Baird, S. C., Heinz, R. C., & Bemus, B. J. (1979). "The Wisconsin Case Classification/Staff Development Project: A Two-Year Follow-up Report". Madison: Wisconsin Bureau of Community Corrections.
- Clear, T.R., & Gallagher, K. W. (1985). Probation and parole supervision: A review of current classification practices. "Crime and Delinquency", "31", 423-443.
- Clear, T.R., & Gallagher, K. W. (1983). Screening devices in probation and parole: Management problems. "Evaluation Review", "7", 217-234.
- Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, ministère de la Justice (1985). "Adult Offender Classification in Newfoundland and Labrador". Rapport de projet no 1. Direction des corrections communautaires, Saint John's, Terre-Neuve.
- Motiuk, L. L., & Porporino, F. J. (1988). "Offender Risk/Need Assessment: A Study of Conditional Releases". Rapport de recherche, Service correctionnel du Canada, Ottawa.
- Wright, K. N., Clear, T. R., & Dickson, P. (1984). Universal applicability of probation risk-assessment instruments: A critique. "Criminology", "22", 113-134.

Annexes

Annexe A Éléments du risque et des besoins

Annexe B Éléments de réévaluation du risque

Annexe C Fréquences des composantes du risque et des besoins*

Éléments du risque	Cote	Fréquences		Pondérées	Rapport avec la récidive (valeurs p) Binaires
		n	%		
1. Changements d'adresse					
Aucun	0	140	70,0		
Un	2	42	21,0		
Deux ou plus	3	18	9,0		
2. Périodes d'emploi				0,1	,05
60% ou plus ou S.O.	0	105	52,5		
40% à 59%	1	33	16,5		
Moins de 40%	2	62	31,0		
3. Usage de l'alcool					
Aucun problème	0	119	59,5		
Certains problèmes	2	57	28,5		
Problèmes graves	4	24	12,0		
4. Autres drogues				,05	
aucun problème	0	174	87,0		
Certains problèmes	1	22	11,0		
Problèmes graves	2	4	2,0		
5. Attitude					
Attitude positive	0	153	76,5		
Refus d'assumer des responsabilités	3	40	20,0		
Attitude négative	5	7	3,5		
6. Age à la première condamnation				,01	,01
24 ans ou plus	0	73	36,5		
20 à 23 ans	2	37	18,5		
19 ans ou moins	4	90	45,0		
7. Nombre de périodes de probation/ Libertés conditionnelles antérieures				,01	,01
Aucune	0	153	76,5		
Une ou plus	4	47	23,5		
Nombre de manquements antérieurs				,05	,05
Aucun	0	192	96,0		
Un ou plus	4	8	4,0		
9. Nombre de condamnations				,05	

antérieures pour actes criminels			
Aucune	0	159	79,5
Une	2	22	11,0
Deux ou plus	4	19	9,5
10. Sortes de condamnations			
Aucune infraction contre les biens ou aucune condamnation	0	102	51,0
Introduction par effraction, vol	2	83	41,5
Fraude, fabrication de faux	3	15	7,5
11. Condamnation pour vole de fait au cours des 5 dernières années			
Non	0	72	86,0
Qui	15	28	14,0

Éléments des besoins	Fréquences			Pondérées	Rapport avec la récidive (valeurs p) Binaires
	Cote	n	%		
1. Habilités	-1	42	21,0		
Convenables	0	122	61,0		
Problèmes mineurs	2	30	15,0		
Problèmes majeurs	4	6	3,0		
2. Emploi					0,05
Emploi continu	-1	28	14,0		
Emploi sûr	0	75	37,5		
Sous-emploi	3	7	3,9		
Chômage	6	19	9,5		
3. Gestion financière					
Autonomie de longue date	-1	5	2,5		
Aucun problème actuel	0	144	72,0		
Problèmes mineurs	3	47	23,5		
Problèmes graves	5	4	2,0		
4. Relations humaines					0,05
Soutien solide	-1	5	2,5		
Stable	0	1188	59		
Une certaine désorganisation	3	62	31,0		
Stress important	5	1	0,5		
5. Compagnons				,05	,05
Soutien et influence favorables	-1	6	3,0		
Aucune influence néfaste	0	116	58,0		
Certaines associations néfastes	2	73	36,5		
Toutes associations néfastes	5	5	2,5		
6. Stabilité émotionnelle					
Exceptionnellement bien adapté	-2	20	10,0		
Aucun symptôme	0	157	78,5		
Certains symptômes	4	19	9,5		
Fonctionnement marginal	7	4	2,0		
7. Usage de l'alcool					
Aucun problème	0	123	61,5		
Certains problèmes	3	57	28,5		
Problèmes graves	6	20	10,0		

8. Usage d'autres drogues				,05
Aucun problème	0	182	91,0	
Certains problèmes	3	17	8,5	
Problèmes graves	5	1	0,5	
9. Habilité mentale				
Bon fonctionnement	0	185	92,5	
Besoin d'aide	3	14	7,5	
Défiance grave	6	1	0,5	
10. Santé				
Bonne santé	0	181	90,5	
Difficultés mineures	1	15	7,5	
Problèmes graves	2	4	2,0	
11. Comportement sexuel				
Aucune dysfonction	0	193	96,5	
Problèmes mineurs	3	6	3,05	
Problèmes graves	5	1	,5	
12. Impression qu'a l'agent des besoins				
Niveau minimum	-1	16	8,0	
Niveau faible	0	115	57,5	
Niveau moyen	3	57	28,5	
Niveau maximum	5	12	6,0	
13. Obligation d'exécuter une OTC				
Non	0	196	98,0	
Oui	5	4	2,0	

*Seules les valeurs p pour les éléments importants sur le plan statistique sont présentées. Les valeurs p correspondent aux essais de chi au carré.